



Code d'accès résidence

Par **O69**, le **21/07/2022** à **16:22**

Bonjour,

Locataire, je viens tout juste d'accéder à un nouveau logement intermédiaire, via un bailleur social.

Ce dernier refuse de me communiquer le code d'accès à mon bâtiment, dans la mesure où 3 pass d'accès (type Vigik) m'ont été remis lors de mon état des lieux (un pour mon conjoint, un pour moi-même et un de "secours").

J'entends parfaitement le motif "securitaire" invoqué par cette partie, mais je m'interroge : au-delà de l'aspect limitant de cette pratique (en cas de casse, de panne, de perte ou de vol du Vigik en question), **est-il légal d'assujétir l'accès à mon domicile à l'utilisation d'un pass ?**

Par ailleurs, d'un point de vue responsabilité, que se passerait-il si un service d'urgence devait intervenir dans mon domicile et que je n'avais pas la possibilité de me déplacer pour leur ouvrir les différentes portes d'accès ?

Enfin, le bailleur ne cesse d'évoquer le fait de pouvoir faire appel à mon conjoint dans le cas où l'une de ces situations (perte, vol ou accident) se présenterait, ce qui ne me semble par pertient (*à fortiori lorsque, comme moi, on vit avec une personne ayant des horaires décalés*). Surtout, cela me semble discriminant pour les personnes vivant seules.

Vous remerciant par avance pour vos retours.

Par **Visiteur**, le **21/07/2022** à **17:51**

Bonjour,

Vos arguments ne tiennent pas une seconde.

Vous avez 3 badges pour 2 personnes : ce doit être largement suffisant, et justement en cas de perte ou de vol, il suffit d'invalider le numéro de ce badge perdu ou volé pour éviter toute utilisation frauduleuse, sans casser les pieds à toute la résidence pour modifier le digicode (ce qu'en général on ne fait jamais)

Le code une fois connu peut être divulgué à tort et à travers, dans les 24h tous les livreurs de pizzas du coin le connaîtront : est-ce une sécurité que vous souhaitez ? Clairement ce n'est pas le choix de cette résidence dont vous êtes locataire, et non pas décideur.

En cas d'urgence, les services de secours ont des pass spéciaux et au pire savent casser une porte le cas échéant.

Vous pouvez aussi acheter d'autres badges si besoin (exemple : si vous hébergez un proche ou un ami) ou si vous voulez en laisser un dans chaque tiroir ou dans chaque véhicule (ce qui est déconseillé)

Et je ne comprend pas votre raisonnement pour les personnes seules. Qui que ce soit, ayant perdu son badge devra appeler un résident pour entrer. Que ce soit son conjoint ou un voisin.

Par **youris**, le **21/07/2022 à 17:59**

bonjour,

il peut exister qu'un système type vigik d'accès à un bâtiment d'habitation.

de quel code d'accès parlez-vous ?

Les services publics disposent de pass vigik.

salutations

Par **Visiteur**, le **21/07/2022 à 18:04**

Lorsque le système Vigik est mis en place, il est courant de garder l'ancien digicode pour utilisation par exemple par la société de ménage (multiples intervenants, risque de perte du badge) ou du prestataire qui entretient l'ascenseur (idem), ce qui évite de leur donner des badges vigik (qu'on ne récupère que très rarement).

Ceci ne veut en aucun cas dire que ce digicode est un mode d'accès pour les résidents qui eux ont un badge vigik nominatif.

Par **janus2fr**, le **22/07/2022 à 09:29**

[quote]

est-il légal d'assujétir l'accès à mon domicile à l'utilisation d'un pass ?

[/quote]

Bonjour,

Si l'accès se faisait avec une bonne vieille serrure à clé et que l'on vous avait confié 3 clés, vous poseriez-vous cette question ?

Par **Visiteur**, le **22/07/2022** à **10:25**

Est-ce un problème religieux ?